

L'AIDE à la RÉDACTION du MÉMOIRE d'EXPERTISE COMPTABLE

Il y a principalement trois modalités d'intervention sur un mémoire, **dont aucune ne porte sur le fond (c'est-à-dire sur le contenu intellectuel : je ne fais pas de recherches, pas de traductions)**. D'autre part tous les tarifs indiqués ci-dessous ne sont qu'indicatifs, ils doivent être précisés après discussion avec le client, et peuvent faire l'objet d'une demande de révision en cours de route si la réalité du travail à accomplir diffère trop de ce qui était convenu.

1) **Le degré minimum** : le mémorialiste est le seul détenteur du fichier Word qui sera remis à l'impression. Il est le seul à travailler dessus et à en maîtriser la présentation. Il est responsable du respect des instructions du jury (en matière de police, d'interligne, de marges droite et gauche, etc.). Deux variantes sont possibles :

- a) Il me le donne à corriger une seule fois, à la fin (pour être sûr de l'orthographe et de la syntaxe). Je le lui renvoie corrigé. Coût : 400 euros TTC pour les 100 pages A4 du mémoire, 500 à 600 euros si la correction comprend les annexes (les annexes peuvent être volumineuses, mais souvent l'auteur du mémoire y reproduit des textes ou figures venus d'ailleurs).
- b) Le mémorialiste est conscient d'écrire plutôt mal. Outre la correction vue au a) il souhaite une réécriture, au moins partielle, pour que le texte soit plus fluide, plus élégant, plus efficace. Les honoraires évoqués au 1) passent respectivement à 550 et 650/750 euros TTC

Dans les deux cas ci-dessus (1-a et 1-b) il est suffisant de m'envoyer le fichier Word une semaine ou dix jours avant qu'il soit transmis à l'imprimeur (voire 4 jours s'il y a urgence et si mon emploi du temps le permet).

2) **Le degré maximum** : le mémorialiste souhaite, essentiellement pour gagner du temps, non seulement faire corriger et reformuler son texte, mais aussi s'éviter tout le travail d'organisation du texte, à savoir *la table des matières, la table des figures, la liste des abréviations et bien sûr la cohérence entre ces tables et listes et le texte lui-même, ainsi que la cohérence entre la numérotation des annexes dans le texte et la vraie numérotation.... Sans compter les problèmes de mise en page, l'insertion correcte des illustrations dans le texte*, etc. *Last but not least* il me confie le soin de faire en sorte que le nombre de pages réel de chaque partie soit très proche de ce qui est annoncé dans la notice d'agrément, ce qui implique de réduire ou d'augmenter le volume du texte qu'il a produit, sans en altérer le sens. Dans cette formule je suis le maître d'œuvre du fichier Word, le seul détenteur à tout moment de la version officielle, et le mémorialiste m'alimente en contenus au fil du temps. La

collaboration entre lui et moi commence dès que raisonnablement possible, idéalement trois mois avant la date limite de remise du mémoire au jury. On procède par va-et-vient de fichiers. Dans ce type de fonctionnement, les honoraires que j'ai pratiqués se situent **entre 1 100 et 1 300** euros. Plus on commence tôt, plus ils resteront fixés à leur plancher de 1 100 euros.

3) **Les variantes, ou suppléments** : on peut aussi imaginer des prestations « atypiques », plutôt exceptionnelles. Par exemple rédaction de quelques pages, sur base d'une ébauche. Cela peut être l'introduction, la conclusion, ou les deux, ou la note de synthèse.... Ou une section. **Pour éviter de tomber dans la fraude aux examens ce type de prestation sera limité à une dizaine de pages.** La tarification correspondante sera déterminée au coup par coup.

Pour les travaux évoqués au 2) et 3), voire même au 1-a, il est évident que mon expérience de DAF est un atout précieux. C'est elle qui me permet de remarquer à bon escient que tel titre n'est pas en adéquation avec le contenu qu'il précède, que tel passage est obscur, que tel paragraphe semble contredire tel autre. C'est elle qui me permet de ramener la longueur de telle section des 3 pages ½ envoyées par le mémorialiste aux 2 pages qu'il avait annoncées dans sa notice sans perdre du sens en cours de route....

Avant toute collaboration étendue (le point 2, « degré maximum ») je souhaite si possible rencontrer (sans engagement de sa part et sans qu'il lui en coûte) mon client. La suite ne s'en déroule que mieux. Dans tous les cas je signe un contrat (l'équivalent de la lettre de mission dans votre profession) et je demande le versement d'un acompte de 20% pour les « gros » contrats et pouvant aller jusqu'à 50% pour les « petits » contrats. Comme pour certaines de vos missions je ne suis tenu qu'à une obligation de moyens, en particulier l'obligation de me rendre (raisonnablement) disponible aux moments critiques. Je suis titulaire d'une assurance RC professionnelle.

Enfin **les honoraires mentionnés ne tiennent pas compte des frais d'impression du mémoire.** Jusque-là tous mes clients ont fait leur affaire de cette impression (qui peut coûter environ 200 euros pour 10 exemplaires).
